

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007  
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I - 12<sup>e</sup>/03  
Séance du 13 DEC. 2007

### MISSION EUROPE BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - chapitre V - relatifs à la coopération décentralisée,
- VU l'intérêt public départemental à agir,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Actions et Relations Internationales en date du 21 novembre 2007,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve :

- ❖ L'inscription des crédits suivants :
  - 109 500€ en crédits de paiements au titre du fonctionnement

Ces inscriptions budgétaires sont ventilées conformément au tableau financier joint en annexe.

Donne délégation à la Commission Permanente :

- pour l'affectation des crédits et le suivi des activités de la Mission Europe et pour l'approbation des conventions (ou avenants) à signer avec les structures financées sur ces lignes.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER